

La région Languedoc-Roussillon et la gestion des espaces ruraux et forestiers

par Claudine VIGNERON

Le Languedoc-Roussillon est une région fortement marquée par la présence de la forêt (taux de boisement de 34%) ou d'espaces sans vocation agricole marquée (landes et terres incultes sur 21% du territoire).

Ces espaces sont très divers, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les 2/3 au moins sont sous influences méditerranéennes.

Les forêts anciennes, ou plus récentes (un siècle au moins), présentent toujours les trois fonctions (production, protection, cadre de vie), seul variant le dosage de ces fonctions selon la situation, l'historique, l'objectif du propriétaire.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la Région a affirmé une politique forte à l'égard de ces espaces, volonté qu'elle a récemment réaffirmée dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire et dans le Contrat de Plan Etat-Région.

Ses interventions se situent selon trois grands axes, en concertation avec les professionnels :

1. valoriser le développement économique partout où cela est possible,
2. développer la gestion concertée des territoires ruraux pris dans leur globalité,
3. aider la gestion environnementale.

Valoriser le développement économique

Il s'agit d'aider les acteurs de la forêt et de la filière à mobiliser et valoriser la ressource (bois, liège), avec pour fil directeur la recherche de la qualité : qualité des produits, qualité des travaux.

Ce sont des aides à la production (amélioration, plantations, agroforesterie, trufficulture, arbres mellifères, desserte, protection).

Les dossiers de demandes de subventions, examinés en réunions locales, doivent concerner des travaux inscrits dans un document de gestion garantissant une gestion durable (adaptation des essences, biodiversité ...).

Les taux de subvention tiennent compte de la "rentabilité économique" du projet.

La Région apporte également son appui aux entreprises qui mobilisent, valorisent les productions régionales.

Elle apporte également des aides pour l'ensemble des actions dites d'appui technique : recherche, développement, programmes promotionnels (bois construction, bois énergie), démarche P.E.F.C. et démarches qualité des entreprises, organisation de la filière (création d'ARFOBOIS-Association régionale pour la forêt et le bois Languedoc-Roussillon), le point d'orgue étant les Conférences Régionales de la Forêt et du Bois, qui réunissent tous les deux ans les acteurs régionaux.

Toutes ces actions ont le souci d'être adaptées au mieux aux réalités écologiques, économiques et humaines pour avoir toutes chances de réussir dans la durée.

Développer la gestion concertée des territoires ruraux pris dans leur globalité

Sur l'ensemble du territoire, et surtout là où les difficultés sont accrues (risques d'incendies, fréquentation), il est impératif de considérer le territoire dans sa globalité, en intégrant les espaces forestiers, naturels, agricoles.

La démarche, adaptée aux réalités de terrain, multiforme, doit obéir à un certain nombre de recommandations :

- un territoire défini par les acteurs eux-mêmes,
- une concertation réelle, aussi élargie que possible,
- une maîtrise d'ouvrage assurée par les communes ou leurs regroupements,
- un ou des thèmes identifiés qui permettent de proposer des programmes d'investissements réalisables (coûts, maîtrise d'ouvrage, faisabilité économique et écologique),
- un entretien ultérieur des aménagements par des interventions économiquement viables, sans injection permanente de crédits publics,
- des travaux pour la gestion des espaces, la valorisation des paysages, la sauvegarde du patrimoine agricole et rural.

Cette méthode de travail, connue sous le nom de Plans Locaux d'Aménagement Concerté (PLAC), a été mise au point lors du précédent Contrat de Plan Etat-Région et a pris toute sa dimension grâce à la Charte

Régionale pour la Gestion, la Reconquête et la Mise en valeur des territoires agricoles et ruraux, signée avec les partenaires du monde rural en octobre 1999 et grâce à des moyens financiers : le Fonds régional de gestion des territoires, complété par les programmes européens.

Plus particulièrement, pour les forêts, on y traite les coupures vertes qui nécessitent pour leur implantation et leur entretien, une très grande synergie entre agriculteurs, éleveurs, viticulteurs et forestiers.

Les forêts sont également concernées par des aménagements fonciers, des dessertes polyvalentes ...

Aider la gestion environnementale

La Région a par ailleurs pour compétence les parcs naturels régionaux.

Elle apporte donc son soutien à des actions dites environnementales : biodiversité, programmes Life, réserves foncières des communes pour création d'espaces verts, aménagements d'accueils du public, création de sentiers, réhabilitation d'arboreta, documentation scientifique

Conclusion

La Région Languedoc-Roussillon intervient sous des formes multiples, de façon continue, soutenue, selon des lignes directrices constantes.

- Les interventions sont réfléchies et négociées avec les professionnels et les acteurs.
- Elles nécessitent concertation, qualité et respect d'une gestion soutenable et durable.
- Elles privilégient les projets, actions, qui répondent vraiment aux réalités de terrain, en tenant compte de la cohérence globale des projets.
- Elles représentent des efforts financiers importants, apportés selon des règlements aussi souples et adaptés que possible aux besoins des maîtres d'ouvrage.
- Ces interventions peuvent également mobiliser d'autres crédits (Etat, Union Européenne), avec le souhait de voir les règlements nationaux mieux adaptés aux spécificités régionales.

C.V.